



**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2020**

Le dix décembre deux mille vingt

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en séance à huis-clos en salle des fêtes de Sury le Comtal, après convocation légale, en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - BONNET S. - HAREUX T. - PEYCELON G. - PINEY N. - COCAGNE D. - CARETTE P. - BOASSO J.M Adjoints - BERNARD R. - CHABANE N. - BARROSO M. - FAURE L. - MERLE A. - LEWER A. - MATILLON P. - PLAGNIAL M.- CESSIECQ P. - FRERY P. - CHAMPIN F. - WEILLAND D.- BRUYERE Y. - BESSON D. - KRAFFT N. - YAVAS Z. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : BASTOS A. pouvoir à MARTIN Y.- DOLE L. pouvoir à HAREUX T. - BRESSET P. pouvoir à BERNARD R.

ABSENTS : LAFOUGERE-THEVENON V. - OZTURK V.

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Secrétaire élu : BONNET Sylvie

Début de la séance : 20h00

**Délibération n° 2020/10/12/56
Mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2021**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent rapport.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2021.

**Délibération n° 2020/10/12/57
Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux cadres d'emplois ci-dessus.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de cette prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.



- D'abroger les délibérations antérieures déterminant les modalités d'octroi du régime indemnitaire pour les cadres d'emploi visés dans la présente délibération uniquement.

Délibération n° 2020/10/12/58
Régime indemnitaire de la Police Municipale

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'instaurer l'I.A.T. avec les modalités présentées ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2021.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de cette prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.
- D'abroger les délibérations antérieures déterminant les modalités d'octroi du régime indemnitaire pour les cadres d'emploi visés dans la présente délibération uniquement.

Délibération n° 2020/10/12/59
Convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007 ;

Vu la délibération du 06 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, habilitant le président à agir pour signer ladite convention ;

- Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

De charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1er jour du mois qui suit la décision de l'assemblée et au plus tôt au 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.

Pour équilibrer le service optionnel, le coût d'adhésion a été établi par délibération du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire du 06 novembre 2020, pour l'exercice 2021, sur la base annuelle de 94 € (quatre-vingt-quatorze euros) par agent, dont 7 € (sept euros) de participation aux frais de gestion.

Cette cotisation pourra être revalorisée annuellement sur décision expresse du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

- Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention en résultant.

Délibération n° 2020/10/12/60
Adhésion au service commun de direction générale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune, à compter du 11 décembre 2020, au service commun de direction générale pour une durée indéterminée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents y afférents.



Délibération n° 2020/10/12/61

Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun des systèmes d'information porté par Loire Forez agglomération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun des systèmes d'information joint à la présente délibération, actant la modification, à compter de la date de signature des deux parties, du calcul des unités d'œuvre.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Délibération n° 2020/10/12/62

Retrait du service commun des systèmes d'information.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prononcer la résiliation de la convention d'adhésion au service commun des systèmes d'information.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2020/10/12/63

Modification de la composition des commissions communales

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la nouvelle composition des commissions comme suit :

FINANCES :

Responsable HAREUX Thierry

Membres BONNET Sylvie, PEYCELON Gérard, PINEY Nicole, COCAGNE David, CARETTE Patricia, BOASSO Jean-Marc, BERNARD Renée, MATILLON Pierre, PLAGNIAL Michel, LAFOUGERE-THEVENON Valérie, OZTURK Vahit.

URBANISME TECHNIQUES ET VOIRIE :

Responsable PEYCELON Gérard

Membres HAREUX Thierry, COCAGNE David, BOASSO Jean-Marc, CESSIECQ Paul, MATILLON Pierre, FRERY Pascal, BRUYERE Yoann, WEILAND Dominique, FAURE Line, LAFOUGERE-THEVENON Valérie, OZTURK Vahit.

VIVRE ENSEMBLE :

Responsable BOASSO Jean-Marc

Membres PINEY Nicole, BONNET Sylvie, CARETTE Patricia, LEWER Adissa, BESSON Delphine, FAURE Line, MERLE Angélique, BRUYERE Yoann, BARROSO Maria, KRAFFT Nicolas, LAFOUGERE-THEVENON Valérie, OZTURK Vahit.

Délibération n° 2020/10/12/64

Retrait de la délibération 2020/24/09/37 Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De retirer la délibération citée ci-dessus du registre des délibérations de la commune de Sury le Comtal.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférent.



Délibération n° 2020/10/12/65
Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal,
Après avoir procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste et secret,

Après avoir procédé aux opérations de dépouillement du scrutin,

* De désigner comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres :
HAREUX Thierry, PEYCELON Gérard, COCAGNE David, BOASSO Jean-Marc, MATILLON Pierre

* De désigner comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres :
PINEY Nicole, CARETTE Patricia, WEILAND Dominique, BRUYERE Yoann, BERNARD Renée

Monsieur le Maire est Président de cette commission.

Cette commission est constituée pour la durée du mandat et aura connaissance de tous les appels d'offres lancés par la commune.

Délibération n° 2020/10/12/66
Conférence Intercommunale du Logement

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- De désigner Monsieur Yves MARTIN comme membre titulaire et Monsieur Gérard PEYCELON comme membre suppléant de la conférence intercommunale du logement.

Délibération n° 2020/10/12/67
Convention d'objectifs et de financement 2021-2024 – Centre Social Christine Brossier.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- D'approuver la convention d'objectifs et de financement exposée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent

Délibération n° 2020/10/12/68
Composition du conseil d'administration du collège Léonard de Vinci.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- De désigner Madame Sylvie BONNET et Madame Nasera CHABANE pour siéger au Conseil d'Administration du collège Léonard de Vinci.

Délibération n° 2020/10/12/69
Budget de la commune 2020 - Décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- D'approuver la décision modificative n° 2 – Budget de la commune – Exercice 2020.

Délibération n° 2020/10/12/70
Ajustement du programme AP-CP du pôle festif et culturel.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :
- D'émettre un avis favorable à l'ajustement des crédits relatifs à l'AP-CP du pôle festif et culturel.



Délibération n° 2020/10/12/71
Tarif communaux 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'acter l'ensemble des tarifs proposés à partir du 1er janvier 2021.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n° 2020/10/12/72
Budget commune 2020 : Créances éteintes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire 2 378.92 € de créances au budget de la commune.

Délibération n° 2020/10/12/73
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhone-Alpes pour la sécurisation aux abords du lycée Saint-André.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention relative à l'installation d'une caméra supplémentaire aux abords du lycée Saint-André et signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2020/10/12/74
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhone-Alpes pour l'équipement du service Police Municipale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention relative aux dépenses d'équipement de la Police Municipale et signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2020/10/12/75
Renouvellement de l'opération façades.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable pour la reconduction de cette opération à compter du 11 décembre 2020 selon les critères tels qu'exposés ci-dessus
- De dire que les crédits afférents seront prévus aux Budgets Primitifs 2021

Délibération n° 2020/10/12/76
Intégration de parcelles dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser le transfert des parcelles précitées dans le domaine privé de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif de transfert.

Délibération n° 2020/10/12/77
SIEL - Dissimulation réseaux secs Grande Rue Franche.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseaux secs Grande Rue Franche" dans les conditions indiquées ci-



dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- De prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- De décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2020/10/12/78

Demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction d'une salle d'animation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer une autorisation d'urbanisme concernant la construction d'une nouvelle salle d'animation

Délibération n° 2020/10/12/79

Demande d'autorisation d'urbanisme pour l'aménagement d'un nouveau Centre Technique Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer une autorisation d'urbanisme concernant l'aménagement du nouveau Centre Technique Municipal

Délibération n° 2020/10/12/80

Demande d'autorisation d'urbanisme pour la démolition des anciennes écoles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer une autorisation d'urbanisme concernant la démolition des anciennes écoles.

Délibération n° 2020/10/12/81

Dénomination de voies communales.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à ces propositions.

Délibération n° 2020/10/12/82

Acquisition de terrains au Lieu-dit Les Chaux dans le cadre de la création d'un cheminement piéton.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles précitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux actes authentiques d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Délibération n° 2020/10/12/83

Demande d'autorisation d'urbanisme pour l'aménagement d'un nouveau Centre Technique Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Acquisition d'une extrémité de parcelle dans le cadre de la liaison des deux zones d'activités de Sury le Comtal.



Délibération n° 2020/10/12/84

Acquisition de deux bandes de terrains route d'Epeluy dans le cadre de la création d'un cheminement piéton.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition des bandes de terrains précitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques d'acquisitions et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Délibération n° 2020/10/12/85

Acquisition à l'euro symbolique d'un pan coupé – Rue de Bellevue.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à cette proposition.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les documents y afférents.

Délibération n° 2020/10/12/86

Convention d'entretien des espaces verts du centre d'incendie et de secours avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire (SDIS).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention détaillée ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

Délibération n° 2020/10/12/87

Convention avec l'Epicerie Solidaire des 4 ponts.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention exposée ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Délibération n° 2020/10/12/88

Don aux victimes des intempéries dans les Alpes Maritimes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De verser 900€ au Conseil Départemental des Alpes Maritimes
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2020/10/12/89

Clôture et transfert des résultats du budget annexe communal de l'eau potable à Loire Forez Agglomération

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le transfert total des résultats de clôture 2019 du budget communal eau potable à Loire Forez agglomération comme suit :

o Résultat de clôture de fonctionnement : 432 973.29 €

o Résultat de clôture d'investissement : 58 416.99 €

Sous réserve de la réalisation d'une convention qui devra garantir à la commune qu'elle n'aura pas à supporter les risques liés aux éventuels impayés et admissions en non-valeur qui surviendraient après la date du 31/12/19, et prévoir un dispositif de remboursement par la Loire Forez Agglomération à la commune des montants passés en créances irrécouvrables, créances éteintes et annulations de factures dans les comptes de cette dernière.



- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget général de la commune en 2020 aux comptes 678 et aux comptes 1068 en dépenses.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision n° 2020/10/25 du 05/10/2020

Avenant n°2 au bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur PEREIRA Fernandes pour la location d'un local commercial situé 3, rue Martin Bernard à Sury-le-Comtal

La valeur de l'indice du 3ème trimestre 2019 étant de 129.99 et celui du 3ème trimestre 2020 étant de 130.59, le montant annuel du loyer est porté de 1 821.58 € à 1 829.98 € payable à terme échu avec effet au 1er novembre 2020

Décision n° 2020/10/26 du 19/10/2020

Marché de travaux pour la reprise de concessions funéraires
Approbation d'un contrat avec Marbrerie LAVEILLE-QUET

Est approuvé le contrat de travaux avec Marbrerie LAVEILLE-QUET aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 9 600.00€

Montant initial TTC : 11 520.00€

Décision n° 2020/10/27 du 19/10/2020

Marché de travaux pour la démolition du 5 et 7 rue de l'ancienne mairie à Sury-le-Comtal
Approbation d'un contrat avec AD ARNAUD DEMOLITION

Est approuvé le contrat de travaux avec AD ARNAUD DEMOLITION aux conditions suivantes :

Montant initial tranche ferme HT : 76 555.00€

Montant initial tranche ferme TTC : 91 866.00€

Montant initial tranche optionnelle HT : 2 400.00€

Montant initial tranche optionnelle TTC : 2 880.00€

Fin de la séance : 21H15

Sury Le Comtal, le 14 décembre 2020

Le Maire,
Yves MARTIN